

TITRE CERTIFIÉ

CONCEPTEUR DÉVELOPPEUR D'APPLICATIONS

LE **CONCEPTEUR DÉVELOPPEUR INFORMATIQUE** prend en charge des projets de développement d'applications informatiques dont l'objectif est l'automatisation d'un ou plusieurs processus de l'entreprise, selon une démarche qualité et en tenant compte des normes de sécurité logicielle.

- Définition des différents processus et repérage de ce qu'il est possible techniquement d'automatiser.
- Mesure du coût d'automatisation.
- Intervention sur les différentes phases du processus de développement logiciel : du test d'intégration jusqu'au déploiement des composants réalisés.
- Maintenance corrective (résolution des bogues) et évolutive (évolution des besoins) lorsque les applications informatiques sont en exploitation.
- Animation d'une équipe de développeurs, en fonction de la taille du projet.

DIPLÔME PRÉPARÉ

TC Concepteur Développeur informatique – NIV 2

inscrit au RNCP

Répertoire National des Certifications Professionnelles.

DURÉE DE LA FORMATION

24 mois

en contrat d'apprentissage

CONTACT IFIR - RÉFÉRENT

Maëva DEUTZ

04 78 77 35 84

mdeutz@ifir.fr



L'OUVERTURE DES PROMOTIONS SE FAIT SOUS RÉSERVE
DU NOMBRE DE POSTES À POURVOIR EN ENTREPRISE.

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- BAC+2 (BTS – DUT – Titres Certifiés) dans le domaine informatique
- Age : 18 à 29 ans révolus
- Modalités de sélection : dossier scolaire, tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise (nous vous accompagnons dans votre recherche d'entreprises).

RYTHME D'ALTERNANCE

2 semaines sur 4 en moyenne - 560 heures de formation sur 1 an

LIEU DE FORMATION

[AFIP Formations](#) – Villeurbanne (69)

CONTENU DE LA FORMATION

- Développement d'une application web (langages HTML / CSS / Javascript / XML / PHP)
- Conception et mise en place de bases de données
- Développement d'une application de mobilité numérique
- Management de projet
- Communication
- Anglais...

COÛT DE LA FORMATION

L'entreprise participe au financement du coût de la formation par le biais du versement de la Taxe d'Apprentissage et d'un éventuel «reste à charge».

PARTENAIRES



AFIP

MULTI-OPCO

L'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

(CT – livre 2 – Art.6211 et suivants)

- > Objectif : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- > Statut de l'apprenti : étudiant et salarié
- > Durée : 6 à 36 mois
- > Période probatoire : 45 jours en entreprise
- > Congés payés : 5 semaines
- > Rémunération* : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

Age	ANNÉES D'EXÉCUTION DU CONTRAT		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26-29 ans	100%	100%	100%

* apprenti qui conclut un nouveau contrat



L'APPRENTI

- > Âge : 16 à 29 ans révolus
- > Niveau : tout niveau de qualification
- > Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

L'ENTREPRISE

- > Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- > L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- > L'entreprise participe au financement du coût de la formation par le biais du versement de la Taxe d'Apprentissage et d'un éventuel «reste à charge».

LE CFA

- > IFIR ARL est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) géré par les organisations interprofessionnelles, MEDEF, CPME, et CCI des départements Ain, Rhône, Loire.
- > IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.

